

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

S.I.V.O.S Coulgens-Jauldes

Mairie de Coulgens

16560 COULGENS

☎ 05.45.63.90.62 ✉ mairie@coulgens.fr

Coulgens

École Alexis Desmoulin ... 05.45.63.98.90

Garderie et cantine 05.45.63.97.41

Jauldes

Écoles primaire et maternelle.... 05.45.20.64.20

Cantine 05.45.20.61.06

Garderie..... 05.45.20.64.20

Qu'est-ce que le SIVOS Coulgens Jauldes?

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Coulgens Jauldes** a été créé en 1995. Afin de gérer le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui permettait aux enfants des deux communes d'avoir accès à une école sur leur territoire, les deux communes de Coulgens et Jauldes ont souhaité transféré leur compétence scolaire à une nouvelle collectivité dont les membres chargés de cette gestion étaient issus, à parts égales, de leurs propres conseils municipaux .

Cette nouvelle collectivité, le SIVOS Coulgens Jauldes, a donc reçu les compétences pour assurer, au nom des deux communes, les services du temps extrascolaire. Elle est donc responsable de l'organisation des services suivants :

le transport scolaire, ramassage dans les hameaux et navettes entre écoles, par convention avec les deux communes ;

les deux garderies ;

l'accueil du matin et la sortie de fin de journée ;

la restauration et la surveillance de la pause méridienne (temps de midi) ;

l'entretien des locaux.

D'autre part, le SIVOS Coulgens Jauldes est, depuis 2005, propriétaire de l'école maternelle

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Règlement Intérieur du Sivos

Les écoles de Jauldes et de Coulgens fonctionnent en Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI).

Cinq classes sont réparties de la façon suivante :

Petite et Moyenne Sections

Moyenne et Grande Section

Cour Préparatoire et Cours Élémentaire 1

Cours Élémentaire 1 et Cours Élémentaire 2

Cours Moyen 1 et Cours Moyen 2

École maternelle de Jauldes

École maternelle de Jauldes

École primaire Alexis Desmoulin de Coulgens

École primaire Alexis Desmoulin de Coulgens

École primaire de Jauldes

HORAIRES ET TRANSPORT

Les enfants sont scolarisés de 8h45 à 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants n'utilisant pas les services de garderie ou de transport sont accueillis entre 8h35 et 8h45.

La pause méridienne d'une durée de 1h30 est décalée en fonction des deux services de restauration scolaire.

L'enfant non scolarisé(e) dans sa commune de résidence est transporté(e) gratuitement, si les parents le souhaitent, en minibus par le SIVOS Coulgens Jauldes :

enfants scolarisés à Jauldes : départ de l'école à Jauldes tous les matins à partir de 8h15 (dernier départ 8h35), retour le soir à partir de 16h20.

enfants scolarisés à Coulgens : départ de la garderie à Coulgens tous les matins à partir de 8h10 (dernier départ 8h35), retour le soir à partir de 16h20 à la porte de l'école.

PRÉ-RAMASSAGE SCOLAIRE et service de navettes



Les enfants bénéficiant du **pré-ramassage** (pour les enfants habitant dans les hameaux distants d'au moins trois kilomètres de l'école) doivent se soumettre aux horaires et points de ramassage qui leur seront communiqués par le SIVOS en début d'année.

Ce service est organisé **tous les matins scolaires** avant et **tous les soirs** après les navettes Coulgens/Jauldes. La participation de 7,50 € par mois est demandée aux familles et est à payer à la **trésorerie publique de La Rochefoucauld**. Ce forfait est en légère hausse afin de faire face à l'augmentation importante du coût du carburant.

Un **service de navettes** est assuré par le Sivos, entre les deux écoles pour acheminer les enfants des deux communes vers l'école les accueillant. Un ordre de priorité est établi en début d'année, qui prend en compte la nécessité de ramener dans leur village de résidence les enfants prenant le service de pré-ramassage, les enfants ayant des activités périscolaires hors de l'école, les fratries et en cours d'année cet ordre est adapté aux besoins occasionnels de parents lorsqu'ils sont signalés au plus tard le matin de la journée de classe.

La première navette du matin part de Coulgens vers 8h10 et de Jauldes à 8h15. **La dernière navette du matin part de l'école à 8h35 et la première du soir 16h20.**

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires pour

- **amener votre enfant le matin avant le départ de la dernière navette, sinon vous serez dans l'obligation de l'acheminer par vos propres moyens**
- **ou pour venir le rechercher le soir sinon il sera pris en charge par le service de garderie qui vous sera alors facturé.**

Il est demandé à tous les parents de laisser libre l'accès aux minibus :

- A Jauldes, nous vous demandons de faire particulièrement attention à **respecter l'aire de circulation du fourgon scolaire** et de stationner convenablement sur le parking de manière à ne pas gêner sa manœuvre et d'éviter au maximum les risques ;
-
- A Coulgens, le matin les enfants seront pris en charge devant la garderie (côté salle des fêtes), le soir ils seront déposés devant la porte de l'école (à gauche du bâtiment mairie-école).

ENTREE et SORTIE des ECOLES



L'école est ouverte à 8h35, mais il est possible d'amener son enfant à la garderie périscolaire (indifféremment à Coulgens ou Jauldes) dès 7h00.

A l'école de Jauldes, l'entrée se fait par le portail principal.

Seuls les parents (ou les personnes autorisées dont les noms auront été transmis au SIVOS) des enfants des classes de maternelle sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Les autres parents confient leur enfant à l'agent du Sivos assurant l'accueil.

En fin de journée, après la classe, les parents (ou personnes expressément autorisées - voir fiche de renseignement de rentrée-) des enfants des classes de maternelle sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école pour venir rechercher leur enfant. Les parents (ou personnes autorisées) des élèves de CM1 et CM2 doivent attendre devant le portail et demander à l'agent chargé de l'accueil de leur amener leur enfant.

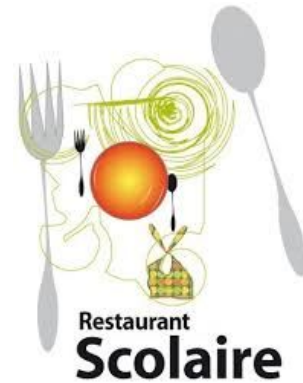
A l'école de Coulgens, l'entrée des enfants ne participant ni au ramassage scolaire, ni à la garderie se fait uniquement par la porte de l'école (à gauche de la mairie). Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter scrupuleusement cette règle pour des raisons de sécurité et de veiller à refermer la porte à leur sortie. Seuls les autres enfants amenés par un des agents du SIVOS entrent par le portail face à la garderie.

En fin de journée, après la classe, les enfants allant en garderie y sont amenés par un agent du Sivos. Tous les autres enfants sont soit récupérés par leur(s) parents (ou personnes autorisées) à la porte de l'école, soit acheminés par un agent du Sivos au minibus.

Stationnement ; nous vous demandons de stationner, même pour un arrêt court, sur les parkings (place de la mairie ou place Bénéteau à Coulgens, place de la mairie ou derrière l'école à Jauldes).

A Coulgens, le stationnement coté porte d'école sera interdit de manière à permettre la circulation du minibus, le soir entre 16h00 et 17h15.

RESTAURATION SCOLAIRE



Tous les enfants sont considérés comme prenant leur repas de midi au restaurant scolaire de l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie de ce service doivent le préciser à l'enseignant de la classe de leur enfant.

Tous les repas sont confectionnés sur place, à l'exception des sandwiches, par les deux cantinières du Sivos. Les denrées sont achetées soit auprès de centrales spécialisées dans la restauration collective, soit, et cela largement, auprès de commerçants locaux. Le Sivos, avec les communes de Jauldes et Coulgens, ont adhéré à la « Charte du bien manger », afin de garantir une cuisine de qualité et favorisant les circuits courts. L'introduction de produits bio est déjà présente dans nos cantines et va s'accroître dès la rentrée prochaine. Une part égale à 20 % d'introduction des produits bio deviendra obligatoire dès le 1^{er} janvier 2019.

Ces nouvelles contraintes ont amené le Sivos à prendre la décision d'une augmentation du prix du repas. **Chaque repas sera facturé dorénavant 2,60 € par enfant.** Ce prix correspond au seul coût des aliments, la préparation et le service des repas sont pris en charge par le Sivos.

Pour toute absence non signalée (le matin au plus tard à 8h45 en cas de maladie et la veille pour tout autre motif), **lorsqu'un élève est absent, le premier jour d'absence est facturé, s'il est absent plusieurs jours, alors le premier jour reste facturé, mais les suivants ne le sont pas.**

Seuls les certificats médicaux (allergie...) sont pris en compte pour une modification éventuelle et particulière du menu établi.

Pour les **enfants de l'école maternelle**, il est nécessaire de **prévoir deux serviettes de table au nom de l'enfant** en début d'année. Celles-ci sont lavées régulièrement par le personnel et restituées aux familles à la fin de l'année scolaire.

Les menus sont affichés dans les écoles et présentés sur le site www.coulgens.fr (rubrique Ecole).



GARDERIE SCOLAIRE



Les enfants peuvent bénéficier de la garderie scolaire de l'une ou l'autre des communes, **tous les matins à partir de 7h00 et le soir jusqu'à 19h00** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants amenés le matin au départ du bus navette sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée de la navette ou inscrits en garderie. L'après-midi, en attendant la navette, ils sont pris en charge gratuitement par un agent du SIVOS ; ils doivent être récupérés par les parents ou personnes autorisées à l'arrivée de la navette, ou inscrits en garderie. Un goûter est offert aux enfants (pour les seuls enfants inscrits à la garderie) le soir à partir de 17h00.

Tous les parents doivent impérativement désigner (par le biais de la fiche de renseignement jointe) **la ou les personnes autorisées à venir chercher leur enfant le soir**. Seules ces personnes seront autorisées à récupérer l'enfant, sauf avis contraire expressément notifié sur le cahier de l'enfant, cahier qui sera présenté obligatoirement à l'agent assurant le service de garderie scolaire.

La participation au coût de la garderie (matin et soir ou uniquement le matin ou le soir) est de **2,60€ par jour pour le premier enfant** ; ce montant est de **2,05 € à partir du deuxième enfant d'une même famille**. Par exemple, pour deux enfants de la même famille le tarif est de 2,60 € + 2,05 € = 4,65 € pour la journée.



PAIEMENT

Le SIVOS Coulgens-Jauldes gère et facture mensuellement les services périscolaires, garderie, cantine et ramassage scolaire (hors navettes) et les transmet à la **Trésorerie de La Rochefoucauld** qui envoie aux familles les avis de sommes à payer. Une même famille peut ainsi recevoir plusieurs avis de sommes à payer pour le même mois.

Les factures peuvent être réglées directement à la Trésorerie ou par internet sur le site <http://www.coulgens.fr>, rubrique "Commerces et services" "Paiement en ligne". **Les paiements ne doivent pas être remis ou adressés au secrétariat du SIVOS, mais adressés ou remis à la trésorerie publique de La Rochefoucauld.**

Dans le cas de parents séparés ayant la garde alternée d'un ou plusieurs enfants, un seul parent recevra la facture. Il restera possible, si besoin et à la demande des parents, de détailler les jours pendant lesquels l'enfant aura bénéficié des différents services périscolaires afin que les parents puissent se répartir les frais.

Ce document est à conserver par les parents.

Coulgens, le 3 septembre 2018

Le Président du Sivos
Alain LAURENT